

Bawara: 'le gouvernement n'a pas à se taire devant la situation'



Gilbert Bawara a passé en revue samedi quatre importants sujets touchant à l'administration togolaise. Le ministre de la fonction publique a donné des assurances quant à la tenue d'un prochain concours de recrutement général. Il annonce également la reprise incessante du versement des allocations de départ à la retraite et donne des précisions sur la mise en œuvre de la loi sur l'assurance maladie universelle votée il y a peu par l'Assemblée nationale. Revenant par ailleurs sur la situation qui prévaut dans le secteur de l'éducation, M. Bawara égratigne les frondeurs et assure que le gouvernement a agi avec du sérieux.

Recrutement général

Au micro de la Télévision nationale, le ministre de la fonction a d'abord abordé la question du recrutement général de la fonction publique. [Gilbert Bawara](#) a rassuré encore une fois l'opinion nationale que ce concours est maintenu. Le patron de l'administration a indiqué que le retard observé dans l'organisation dudit concours s'explique par le fait que le Togo traverse une situation exceptionnelle due à la pandémie à la Covid19 et ses impacts.

Il estime que le concours va entraîner une forte mobilisation des candidats. Comme tel, il n'était possible de l'organiser pendant que le pays connaissait des pics de contaminations. Il ajoute que cet état de chose explique également le retard accusé par les concours de recrutement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du ministère de l'économie et des finances.

« Maintenant qu'il y a un certain éclairci, nous pouvons accélérer les préparatifs en vue de la tenue effective de ce concours recrutements. Les diligents sont en train d'être accomplis par mes services avec les services compétents du ministère de l'économie et des finances. Nous espérons que dans les semaines qui viennent, nous pouvons publier un communiqué indiquant les profils et les compétentes qui sont recherchés »

Tout comme lors de sa [première sortie durant la semaine finissante, Gilbert Bawara a évoqué le paiement des allocations de départ à la retraite](#). Pour lui, le chef de l'Etat togolais a toujours été soucieux de la situation de ceux qui ont servi le pays. Il indique que la volonté est de faire en sorte que les moments de départ à la retraite ne soient pas des moments d'angoisse.

M. Bawara salue les efforts qui ont été faits récemment permettant aux retraités de jouir de leurs pensions dès le

début de leur retraite.

Nouveau système d'allocation

Le ministre de la fonction annonce la mise en place prochaine d'une base de données intégrées au niveau de la Caisse de retraite et qui devrait relier les ministères de la fonction publique et des finances.

« Nous estimons qu'il est anormale et inexplicable qu'une togolaise ou un togolais qui a servi l'Etat, employeur, soient obligés d'effectuer un parcours de combattant reconstituer son dossier auprès du même employeur. Ce n'est pas acceptable. Nous allons mettre en place la base de données intégrées, mener un certain nombre de réformes pour que les formalités de départ à la retraite soient automatisées », a indiqué le ministre.

Gilbert Bawara rappelle que depuis peu, son département notifie aux agents leur admission à la retraite 6 mois auparavant. Des correspondances qui doivent désormais aller à la Caisse de retraite et au ministère des finances afin de permettre aux agents concernés de parachever rapidement les démarches. La démarche vise donc à permettre aux retraités de commencer à toucher leurs pensions dès le 1^{er} mois de la retraite.

Toujours à ce sujet, le ministre de la fonction publique annonce qu'une allocation de départ à la retraite équivalent à 3 mois de salaire sera payée. M. Bawara a noté que cette allocation s'inscrit dans le cadre des mesures assurancielles mais avait été instaurée sans que sa source ne soit définie ; ce qui a été à l'origine des difficultés constatées dans sa mise en œuvre.

« Dans un souci de soutenir ceux qui partent à la retraite, le président de la République a voulu qu'il y ait un bon système d'allocation de départ à la retraite... Il a instruit le

gouvernement de mener les études qui conviennent afin de déterminer les paramètres économiques et financiers. C'est un nouveau système qui a vocation à durer », a-t-il expliqué.

Le ministre de la fonction publique indique qu'à l'issue des études il a été arrêté que 3 mois de salaire soient versés à ceux qui partent à la retraite pour qu'ils s'installent.

Bawara et l'assurance maladie universelle

Abordant la récente adoption de la loi sur l'assurance maladie universelle, Gilbert Bawara a salué une très grande avancée qui fait suite à l'expérience faite avec l'Institut national d'assurance maladie (INAM) depuis 2012.

« La loi a été adoptée mais il y a maintenant du chemin à faire pour permettre l'incorporation effective de toutes les catégories de la population qui sont bénéficiaires de l'Assurance maladie universelle », a-t-il dit.

Si pour le secteur privé formel il est facile de les affilier, le patron de l'administration togolaise reconnaît qu'il va être beaucoup plus compliqué de faire de même pour les indépendants. Il estime qu'il sera nécessaire d'avoir un registre des foyers, des critères qui déterminent les personnes vulnérables pouvant bénéficier du régime d'assistance.

La réalisation de cette assurance de se fera, selon le ministre, de manière graduelle, vague par vague en tenant compte des paramètres de cotisations.

Situation dans l'éducation

Gilbert Bawara n'a pas manqué de revenir sur la situation qui s'est déclarée dans le secteur de l'éducation avec à la clé une grève de 48 heures observée par plusieurs enseignants à l'appel de la Fédération des syndicats de l'éducation nationale (FESEN).

En effet suite à cette grève, le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Prof Dodzi Kokoroko a démis plus de 1300 directeurs d'école primaire de leur poste. Décision qui suscite un débat dans l'opinion.

Le ministre de la fonction publique indique que le gouvernement a opté pour la pédagogie en informant les enseignants à ne pas suivre la grève de la FESEN qu'il jugeait et considère « illicite ».

« Nous avons la conviction que beaucoup d'enseignants peuvent être emmenés à suivre des mots d'ordre en méconnaissance des règles applicables », indique M. Bawara qui croit que pour aller en grève, il aurait été nécessaire que les préoccupations en cause aient fait l'objet de négociation pour aboutir à un accord ou à un échec.

Le ministre affirme également qu'il était important que les grévistes notifient un préavis de 10 jours ouvrés à l'employeur. Il accuse la FESEN de n'avoir pas respecté les conditions d'une grève légale. Selon lui, la FESEN ne pouvait pas reprendre un mot d'ordre de grève qui a été suspendu depuis l'année dernière.

« L'organisation à l'origine de la grève a agi de façon saugrenue... Un gouvernement n'a pas à se taire alors qu'on est en face d'une situation à ne pas informer convenablement les travailleurs », a-t-il pointé.

Gilbert Bawara botte en touche les accusations selon lesquelles le gouvernement a procédé à des menaces et intimidations des enseignants pour avoir rappelé les dispositions applicables en cas d'une grève illégale.